

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

## Séance du 13 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

## Date de la convocation :

06 décembre 2024

Date d'affichage: 06 décembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 14 Nombre de votants : 18

OBJET : Cession des parcelles E 253 et E 247 à Madame Mélina PESSOZ au lieu-dit La Combe L'an deux mille vingt-quatre vendredi 13 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

<u>Présents</u>: Mmes Sabrina BARBERO, Sylviane ETAIX, Céline LEGER, Graziella LEGER, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Jean-Sébastien JOLY (arrivé à 19h28), Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Michel MONTET, Laurent SADY.

<u>Absents</u>: Mmes Jeannine CHAPUIS (procuration à Mme Sylviane ETAIX), Gaëlle CLERY, Marie-Danielle DURAND (procuration à M. Jean-Pierre ANDRE, Corinne PAYOT (procuration à M. pascal BOUVIER).

M. Olivier Michel (procuration à M. Michel MONTET).

Madame Céline LEGER a été élue secrétaire de séance.

Vu l'avis de la commission urbanisme le 04 novembre 2024

Il est exposé au conseil municipal que Madame Mélina PESSOZ et Monsieur Valentin LAURENT ont sollicité la Commune afin d'acquérir les deux parcelles suivantes situées au lieu-dit la Combe, classées en zone N au PLU.

Parcelle	Superficie	Localisation
E 247	166 m²	La Combe
E 253	45 m <sup>2</sup>	

L'acquéreur a fait une offre de prix à 3 euros le mètre carré.

Il est proposé au conseil municipal de décider de céder à Madame Mélina PESSOZ ces deux parcelles situées à la Combe pour une contenance totale de 211 m² au prix de 3 € le m², soit un total de 633 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la cession au profit de Madame Mélina PESSOZ des parcelles cadastrées E 253 et E
   247 pour une contenance totale de 211 mètres carrés,
- FIXE à 3 € le m² le prix de ce terrain, soit un total de 633 €,
- DIT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,

• AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés: 18
VOTE POUR: 18
VOTE CONTRE: 0

Au registre suivent les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire Jean-Pierre ANDRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20241213-D10\_CM\_13\_12\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024